

La

Correspondance économique

Quotidien d'Informations économiques et sociales

Mardi 2 avril 2019 – 78^{ème} année – N° 24331

Le n° (HT) 24 €

Tarifs d'abonnement (HT) : 1 an : 4 500 € – 6 mois : 2 475 € – 3 mois : 1 375 €

SOMMAIRE

BULLETIN DU JOUR 3

FAITS ET TENDANCES

Taxe Gafa : plusieurs précisions devraient être apportées par les députés à l'occasion de l'examen du projet de loi en commission des Finances 5

Brexit : les députés britanniques votent contre toutes les solutions alternatives au plan May..... 7

Pour un chômeur sur cinq l'allocation chômage est supérieure au salaire, confirme Pôle emploi 8

L'UE améliore la protection des consommateurs hors ligne et en ligne..... 9

LES FEMMES, LES HOMMES ET LES AFFAIRES

L'Elysée envisage le renouvellement de M. Augustin de ROMANET à la présidence-direction générale d'Aéroports de Paris (ADP)..... 10

M. Brice BOHUON, maître des requêtes au Conseil d'Etat, ancien directeur général des services de la Commission de régulation de l'énergie, devrait rejoindre le groupe Transdev en qualité de directeur général adjoint auprès du directeur général France, chargé de l'ouverture à la concurrence..... 11

M. Bruno LUCAS, jusqu'alors directeur général d'Opcalim, devient Délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle..... 11

M. Mohammed Adnène TROJETTE, conseiller référendaire à la Cour des comptes, secrétaire général adjoint de la Cour des comptes, ancien directeur général du Liberté Living-lab, rejoint l'Elysée..... 12

M. Bertrand GERARD, jusqu'alors directeur des ressources humaines de Spie Batignolles, est nommé directeur des ressources humaines de Getlink 13

M. Gianluca SOMA, directeur des réseaux bancaires internationaux de la région Europe au sein des activités de banque et services financiers internationaux de la Société Générale, a été nommé responsable pays Russie 13

L'Université d'été du Medef s'appellera désormais la Rencontre des entrepreneurs de France et se déroulera les 28 et 29 août prochains à l'hippodrome de Longchamp.....	14
Arbitrage Tapie : 3 ans de prison, dont 18 mois avec sursis, requis contre le président-directeur général d'Orange, M. Stéphane RICHARD	14
M. Laurent ESCURE, secrétaire national, candidat à la succession de M. Luc BERILLE, secrétaire général de l'Union des syndicats autonomes.....	15
M. Eric SOUSA, jusqu'ici associé au sein d'Exton Consulting, est nommé directeur de la stratégie de Covéa	16
Nominations au comité exécutif de Rexel	16
Scor finalise la fusion de trois entités juridiques et attend en termes de capital de solvabilité un effet positif de 200 millions d'euros	16
Mme Nathalie MESNY, jusqu'ici directrice générale de Rue du Commerce et directrice du e-commerce non-alimentaire de Carrefour, est nommée directrice générale exécutive des activités de e-commerce de Monoprix	17
Euronext est en passe d'acquérir la Bourse d'Oslo face au Nasdaq	18
Mme Caroline PICOT, jusqu'ici directrice exécutive chez Morgan Stanley, est nommée directrice au sein de l'équipe en charge des grands investisseurs de Credit Suisse private banking & wealth management France.....	18
M. Stéphane ZANTAIN, jusqu'ici digital customer experience practice head, est nommé directeur des opérations et des systèmes d'information du PMU.....	19
M. Jean-Claude BASSIEN, ancien président-directeur général de Crédit Agricole Chevreux, est nommé directeur général délégué de Nexity Solutions Entreprise.....	19
LA VIE DES AFFAIRES EN QUELQUES LIGNES	20
L'AGENDA DU DIRIGEANT	24
CARNET	25
PROBLEMES D'ACTUALITE	
Bénéficiaires de revenus minima garantis : les allocations logement réduisent de moitié le poids des dépenses de logement, selon la Drees.....	26

BULLETIN DU JOUR**Nouvelles diverses en France**

- ♦ A la faveur d'un environnement porteur sur le marché de la dette, le Trésor a déjà réalisé près de 40 % du programme d'emprunt pour l'ensemble de l'année 2019, a annoncé hier l'Agence France Trésor (AFT). "Au terme de ce premier trimestre, l'AFT a ainsi levé sur les marchés 77,6 milliards de dette à moyen et long termes" en données brutes, soit un taux de réalisation de "38,8 %, un niveau nettement supérieur à celui observé les années précédentes à la même époque (34,0 % en moyenne sur la période 2015-2018)". Et les conditions de financement ont également été plus attractives, puisque "le taux moyen de financement des émissions de l'année pour les OAT (titres de dette à moyen ou long terme de la France, NDLR) s'élève, quant à lui, à 0,42 % à fin mars 2019, contre 0,53 % sur l'ensemble de l'année 2018", a précisé l'AFT.
- ♦ La Caisse centrale de réassurance (CCR) Re a lancé hier le premier véhicule financier de réassurance alternative en droit français, activité qui consiste à faire appel aux marchés pour s'assurer contre des risques. Dénommé 157 Re, il s'agit du premier fonds commun de titrisation de droit français pour porter une partie des risques de couverture dommages souscrits par CCR Re. Ce nouveau fonds "peut représenter de nouvelles opportunités pour les investisseurs comme pour les professionnels de l'assurance et de la réassurance", a affirmé le ministre de l'Economie et des Finances Bruno LE MAIRE, cité dans un communiqué, se félicitant d'un "lancement réussi" qui "démontre une fois encore l'attractivité de la place financière de Paris".
- ♦ Les tarifs réglementés de l'électricité, gelés par le gouvernement cet hiver en pleine crise des "gilets jaunes", vont augmenter cet été, a confirmé hier le ministre de la Transition écologique et solidaire François de RUGY. "Il y aura pendant l'été, (...) parce qu'on ne peut pas infiniment repousser les choses, cette hausse", a déclaré M. de RUGY, invité de l'émission Audition publique (LCP/Public Sénat/Le Figaro/AFP).
- ♦ Le marché automobile français a baissé de 2,3 % sur un an en mars, en raison d'un nombre de jours ouvrés inférieurs à l'an dernier, selon les statistiques du Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA) publiées hier. Les constructeurs français ont fait un peu mieux que le marché, PSA (avec les marques Peugeot, Citroën, DS, Opel) reculant de 1,5 % tandis que le groupe Renault (Avec Dacia et Alpine) était en repli de 1,7 %, d'après le CCFA. Au total, 225 818 voitures particulières neuves ont été mises sur les routes de France le mois dernier, contre 231 103 en mars 2018.
- ♦ La conjoncture s'est détériorée en mars dans l'industrie manufacturière française, en raison d'une baisse des nouvelles commandes et d'un recul des ventes à l'export, selon l'indice PMI publié hier par le cabinet IHS Markit. L'indice composite PMI des directeurs d'achats, qui s'était redressé en janvier et février, s'est replié de 51,5 points en février à 49,7 points en mars, précise Markit. Il s'agit de "la première contraction du secteur manufacturier français depuis décembre 2018".
- ♦ La stratégie gouvernementale sur l'autisme annoncée en avril 2018 a donné lieu à un "important travail souterrain ces derniers mois, qui ne montre pas de résultats très concrets mais qui était nécessaire", a indiqué hier Mme Claire COMPAGNON, déléguée interministérielle pour l'autisme. La secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées, Mme Sophie CLUZEL et la déléguée ont dressé un premier suivi de la stratégie dotée de 344 millions d'euros sur cinq ans, à la veille de la journée mondiale de sensibilisation à l'autisme.
- ♦ Le marché des engins de déplacement personnel (EDP), trottinettes, gyropodes et hoverboards, a progressé de 32 % en valeur en 2018, poussé par une forte croissance de 76 % de la trottinette électrique, selon le baromètre de la Fédération des professionnels de la micro-mobilité (FP2M) et de l'agence de prospective Smart Mobility Lab. Ce marché a atteint 278 millions d'euros l'an dernier, accessoires compris. Il a plus que doublé en deux ans puisqu'il était de 134 millions en 2016 et de 210 millions en 2017.

Nouvelles diverses à l'étranger

- ♦ Le président algérien Abdelaziz BOUTEFLIKA va démissionner avant l'expiration de son mandat, le 28 avril, a annoncé hier la présidence de la République, un départ qui était la principale revendication depuis plus d'un mois de la rue qui réclame aussi la fin du "système".
- ♦ Les surtaxes douanières de la Chine visant les voitures et pièces automobiles détachées en provenance des Etats-Unis, suspendues en décembre, ne seront pas réactivées pour le moment, a annoncé Pékin dans un gage de bonne volonté dans les pourparlers commerciaux avec Washington. En décembre, Pékin avait annoncé "suspendre pour trois mois" une hausse de 25 % de ses droits de douanes applicables aux automobiles et pièces détachées américaines à la suite d'un compromis entre les deux pays. Cette "suspension" a été reconduite "à partir du 1^{er} avril", a indiqué dimanche le ministère chinois des Finances sans toutefois préciser pour combien de temps.
- ♦ La banque de Grèce (BdG) a estimé hier que l'année "électorale" 2019 est pleine "d'incertitudes" pour l'économie grecque en raison "des retards éventuels dans l'avancement des réformes" et "des défis concernant la croissance". "La Grèce entre dans une année électorale, qui pourrait ralentir son effort pour faire avancer les réformes", a indiqué le rapport annuel de l'institution. Des élections locales et européennes sont prévues fin mai en Grèce, un test pour le gouvernement de gauche d'Alexis TSIPRAS au pouvoir depuis 2015. L'opposition de droite ne cesse de demander des élections législatives anticipées à l'occasion de ce scrutin mais le gouvernement insiste jusqu'ici sur leur déroulement à la fin de son mandat, qui expire en octobre.
- ♦ L'inflation a reculé en mars dans la zone euro, a annoncé hier l'Office européen des statistiques Eurostat. Le recul de l'inflation fait suite à plusieurs signes de ralentissement de la croissance économique, en particulier dans la puissante Allemagne, ainsi qu'en France, la deuxième économie du bloc. Selon les données provisoires, le taux annuel d'inflation a atteint 1,4 % en mars dans la zone euro, en légère baisse par rapport au taux de 1,5 % enregistré le mois précédent. Ce taux d'inflation s'éloigne de l'objectif de la Banque centrale européenne (BCE), pour qui une inflation très légèrement inférieure à 2,0 % sur un an est considérée comme un signe de bonne santé de l'économie.

Sur les marchés

Places	Indices		Evolution depuis la dernière séance		
			29/03/2019	01/04/2019	% sur la séance
New York	Nasdaq	↗	7729,32	7828,91	1,29 %
	Dow Jones	↗	25928,68	26256,42	1,27 %
Paris	CAC 40	↗	5350,53	5405,53	1,03 %
Francfort	Dax	↗	11526,04	11681,99	1,35 %
Londres	Footsie	↗	7279,19	7317,38	0,52 %
Europe	Euro Stoxx 50	↗	3351,71	3386,77	1,05 %

Dates	Taux		Devises (euro/devise)				Pétrole
	OAT 10ans	US T NOTE 10ans	Dollar US	Livre	Yen	Franc Suisse	Brent
29/03/2019	0,243	2,461	1,125	0,860	124,36	1,12	68,39
01/04/2019	0,282	2,489	1,121	0,853	124,81	1,12	68,62
	↗	↗	↘	↘	↗	→	↗

Le corps diplomatique et consulaire - Les conseillers et attachés économiques

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15

FAITS ET TENDANCES

Taxe Gafa : plusieurs précisions devraient être apportées par les députés à l'occasion de l'examen du projet de loi en commission des Finances

La commission des Finances de l'Assemblée nationale entame cet après-midi l'examen du projet de loi portant création d'une taxe sur les services numériques et modification de la trajectoire de baisse de l'impôt sur les sociétés, dont le rapporteur est M. Joël GIRAUD, député (REM) des Hautes-Alpes, rapporteur général de la commission des Finances, rapporteur général du projet de loi de finances.

Présenté le 6 mars en Conseil des ministres (cf. CE du 07/03/2019), ce texte vise à instaurer à l'échelle de la France, une taxe sur les géants du numérique tels que les Gafa (Google, Amazon, Facebook, Apple), qui échappent souvent à l'imposition en raison du caractère dématérialisé de leur activité et de diverses techniques d'optimisation fiscale mises en œuvre. Cette taxe, rétroactive à compter du 1^{er} janvier 2019 doit prendre la forme d'une imposition de 3 % sur le chiffre d'affaires numérique réalisé en France. Les entreprises concernées sont celles réalisant un chiffre d'affaires numérique d'au moins 750 millions d'euros dans le monde, et d'au moins 25 millions d'euros en France. Trois types d'activités numériques sont concernées par cette nouvelle taxe : la publicité ciblée en ligne, la vente de données des utilisateurs à des fins publicitaires et les activités des plateformes d'intermédiation. Le rendement attendu est de 400 millions d'euros en 2019.

La nouvelle taxe pourrait finalement ne pas être déductible de l'assiette de la taxe YouTube

Dans sa version initiale, le projet de loi prévoit que cette nouvelle taxe "Gafa" puisse, pour son montant correspondant aux services de publicités taxés, être déductible de l'assiette de la taxe sur la diffusion en vidéo physique et en ligne de contenus audiovisuels, plus connue sous le nom de taxe YouTube, s'agissant de son troisième volet relatif aux recettes publicitaires versées par les annonceurs et les parrains.

Le rapporteur (REM) du projet de loi, M. Joël GIRAUD et la députée (REM) de la Meuse Emilie CARIOU ont déposé un amendement afin de supprimer cette possibilité. Le produit de la taxe YouTube est en effet affecté au Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), dont les recettes pourraient ainsi pâtir d'une telle réduction de son assiette, craignent les deux députés. Ces derniers soulignent également dans l'exposé des motifs que "les deux taxes sont distinctes et indépendantes l'une de l'autre et il apparaît préférable de conserver du moins en l'état cette indépendance". Selon eux, "si la "taxe Youtube" devait évoluer, des modifications ponctuelles et isolées ne semblent pas constituer la meilleure réforme de méthode : une refonte d'ampleur, à la supposer nécessaire, serait préférable". Enfin M. GIRAUD et Mme CARIOU considèrent que la mesure "ne grèvera pas lourdement les redevables concernés".

Précisions sur le calcul rétroactif de la taxe

Alors que plusieurs acteurs du numérique ont fait part des difficultés à calculer la taxe, faute d'une obligation juridique de disposer des données nécessaires en vigueur dès le 1^{er} janvier 2019, M. GIRAUD et Mme CARIOU ont déposé un amendement afin de prévoir pour les entreprises concernées un mécanisme de "proratation" sur 12 mois pour calculer la taxe. Cela doit permettre

d'éviter une déclaration trop basse, préjudiciable en termes de rendement pour les finances publiques et pénalisante pour les entreprises redevables qui s'exposeraient à une forte régularisation en 2020 au titre de la taxe due pour 2019.

Rappeler la vocation provisoire de la taxe

Le gouvernement, et notamment le ministre de l'Economie et des Finances Bruno LE MAIRE, ont affirmé à plusieurs reprises le caractère provisoire de cette taxe. Celle-ci a en effet été mise en place faute d'accord à l'échelle de l'Union européenne, et dans l'attente d'un accord international sous l'égide de l'OCDE, celui-ci étant espéré à l'horizon 2020/2021 (cf. CE du 30/01/2019 et du 01/03/2019).

Afin de réaffirmer le caractère provisoire de la taxe, M. GIRAUD et le député (REM) du Pas-de-Calais Benoît POTTERIE ont déposé un amendement afin que le gouvernement remette un rapport au Parlement avant le 30 septembre de chaque année, afin de "préciser les propositions étudiées dans le cadre de l'OCDE et les travaux conduits au niveau de l'Union européenne ; faire état de la position de chaque juridiction fiscale, en particulier la France, et de l'Union européenne, en indiquant les motivations de ces positions ; fournir une évaluation de l'impact de chaque proposition sur l'économie et les finances publiques françaises ; en fonction de l'état d'avancement des négociations à l'OCDE, présenter un calendrier indicatif permettant d'identifier le moment où la solution internationale pourra se substituer à la taxe française".

L'affirmation du caractère provisoire de la taxe est une demande forte des entreprises. Les députés, qui y souscrivent, indiquent qu'il est juridiquement trop complexe d'introduire une clause d'extinction de la taxe, cela consisterait en effet à "subordonner l'application d'une loi à un accord international qui n'existe pas encore".

L'avis du Conseil d'Etat

Dans son avis sur le projet de loi, le Conseil d'Etat s'interroge sur l'exclusion générale du champ de la taxe des services d'intermédiation constituant des services financiers réglementés fournis par des prestataires de services financiers agréés. Il relève que selon le gouvernement "certains de ces services financiers n'entreraient pas dans le champ d'application de la taxe, de sorte qu'une exemption expresse n'est pas nécessaire en ce qui les concerne". Mais, pointe l'avis du Conseil d'Etat, "à défaut d'éléments précis sur la nature des autres services visés, ou sur l'intérêt général susceptible de justifier leur exonération, la seule circonstance que ces services d'intermédiation soient des services financiers réglementés n'a pas paru de nature à justifier leur exclusion du champ de la taxe".

Pour tenir compte de cet avis, M. GIRAUD a déposé un amendement excluant explicitement ces services financiers. Comme l'indique l'exposé des motifs, "les services financiers exemptés comprennent, tout d'abord, ceux qui se limitent à finaliser une transaction déjà établie auparavant entre deux contreparties. Les systèmes de règlement interbancaire ou de règlement et de livraison (L. 330 1 du Code monétaire et financier), qui constituent des services de post-marché assurant que les transactions sur instruments financiers puissent se dénouer dans de bonnes conditions de qualité et de sécurité pour les émetteurs et pour les investisseurs, sont donc exclus. Une référence plus précise aux services de paiement est également ajoutée à travers un renvoi explicite au Code monétaire et financier (L. 314 1)". L'amendement exclut également du champ de la taxe les plateformes de négociation, et les activités de conseil en investissements participatifs, au motif que sont exclus les services de mise à disposition d'une interface numérique lorsque l'utilisation d'une

telle interface fait partie intégrante de la mise en œuvre d'un système permettant d'assurer la sécurité, la qualité et la transparence des transactions sur des instruments financiers, des produits d'épargne ou d'autres actifs financiers. L'amendement exclut enfin les "places de marché qui mettent en relation vendeurs et acheteurs d'espaces publicitaires, pour lesquelles la valeur tirée de l'activité des internautes est déjà taxée" puisqu'elle constitue une fraction des sommes versées par les annonceurs pour l'achat des prestations de placement de publicité".

Brexit : les députés britanniques votent contre toutes les solutions alternatives au plan May

Les députés britanniques ont voté hier soir contre les quatre options alternatives à l'accord de Brexit conclu par la Première ministre Theresa MAY avec Bruxelles. Après avoir rejeté trois fois déjà l'accord de Mme MAY, avoir voté la semaine dernière contre huit propositions parlementaires pour tenter de sortir de l'impasse, les élus ont rejeté les nouvelles options, d'initiative parlementaire, qui leur étaient présentées.

Parmi les solutions proposées figuraient les deux qui ont recueilli le plus de suffrages mercredi dernier, à savoir l'organisation d'un référendum sur tout accord de divorce conclu avec Bruxelles et la mise en place d'une union douanière avec l'UE. Une troisième option proposait d'arrêter le processus de Brexit en cas d'absence d'accord à deux jours de la date de sortie, qui a été reportée au 12 avril. Enfin, la proposition d'un modèle "Norvège +", également connue sous le nom de "Common Market 2.0", préconisait le maintien du Royaume-Uni au sein du marché unique, synonyme de liberté de circulation des biens, capitaux, services et personnes, comme la Norvège, ainsi qu'une union douanière spécifique avec l'UE, soit une politique de droits de douane et commerciale commune.

Le Parlement "a une nouvelle fois échoué à trouver une majorité claire pour chacune des options" présentées, a réagi le secrétaire d'Etat au Brexit Stephen BARCLAY. "La position légale par défaut est que le Royaume-Uni va quitter l'UE dans onze jours" sans accord, a-t-il ajouté. L'auteur de la proposition "Norvège +", le conservateur Nick BOLES a immédiatement annoncé qu'il quittait le Parti conservateur. Theresa MAY n'a de son côté pas exclu de présenter une quatrième fois au vote son accord de divorce.

La patience des dirigeants européens est en train de "s'épuiser", avertit le président de la Commission européenne Jean-Claude JUNCKER

En face, la patience des dirigeants européens est en train de "s'épuiser", a déclaré le président de la Commission européenne Jean-Claude JUNCKER, sur la chaîne de télévision italienne Rai 1. "Jusqu'à aujourd'hui, nous savons ce à quoi le parlement britannique dit non mais nous ne savons pas à quoi il dit oui", a-t-il ajouté. "Le Brexit est un spectacle lamentable, je le dirai sans aucune diplomatie", a aussi lâché ce week-end Michael ROTH, le ministre allemand chargé des Affaires européennes. L'eurodéputé Guy VERHOFSTADT, référent sur le Brexit au Parlement européen, a quant à lui exhorté les députés britanniques à "trouver un compromis aujourd'hui et arrêter ce chaos", dans un tweet.

Un Brexit dur pourrait plonger les marchés dans la tourmente

Invité devant le Parlement européen, M. Luis de GUINDOS, vice-président de la Banque centrale européenne n'a pas caché que "les marchés n'ont pas pris en compte la possibilité d'un scénario de +no deal+", "c'est quelque chose que nous ne devons pas négliger". Or les marchés

"surréagissent parfois" surtout "quand il se produit quelque chose qui n'est pas le scénario prévu", a ajouté le banquier central. Il prévoit des remous pouvant impliquer les taux de change, les marchés actions, ou les écarts de rendements entre prêts obligataires. M. de GUINDOS s'est montré d'autant plus préoccupé qu'un Brexit désordonné pourrait survenir "au moment où nous traversons un moment de décélération économique global et européen." Il se pourrait alors que le "sentiment" des affaires se détériore et dès lors "aggrave et amplifie" la baisse de régime de l'économie européenne". M. Klaas KNOT, gouverneur de la Banque des Pays-Bas et membre du conseil des gouverneurs de la BCE, s'est exprimé de manière similaire dans une interview publiée lundi par le quotidien "Handelsblatt", où il estime notamment que la livre britannique se retrouverait sous pression en cas de Brexit dur. Le Brexit reste cependant "gérable", a estimé M. de GUINDOS, car les institutions européennes et les gouvernements ont pris des décisions pour en minimiser l'impact, et le secteur privé est "mieux préparé qu'il y a six mois".

Pour un chômeur sur cinq l'allocation chômage est supérieure au salaire, confirme Pôle emploi

Pôle emploi a confirmé vendredi les propos tenus fin février par le Premier ministre Edouard PHILIPPE et par la ministre du Travail, Mme Muriel PENICAUD, selon lesquels l'allocation mensuelle nette d'un chômeur peut être supérieure au salaire mensuel net moyen qu'il percevait au cours de la période d'affiliation. Selon une note, publiée à la demande du ministère du Travail, précise Pôle emploi, pour 21 % des ouvertures de droit à l'assurance chômage, soit un chômeur sur cinq, l'allocation est effectivement supérieure au salaire qu'il percevait antérieurement. Pourcentage contesté par l'Unédic qui estime que 4 % seulement des chômeurs seraient bénéficiaires d'une allocation supérieure à leur salaire moyen.

Pôle emploi rappelle que pour bénéficier de l'assurance chômage, le salarié doit avoir travaillé 88 jours, soit 4 mois, sur une période de référence de 28 mois pour les personnes de moins de 53 ans, ou de 36 mois pour les personnes de 53 ans et plus. Une personne qui entre dans ce cas de figure aura droit à 4 mois continus d'indemnisation. Prenant l'exemple d'un salarié percevant le SMIC, le SMIC net étant de 1171,34 euros au 1^{er} janvier 2019, ce salarié recevra une allocation mensuelle nette "d'environ 920 euros pendant 4 mois".

Cependant, l'allocation mensuelle peut être supérieure au salaire mensuel moyen, dans certain cas. Ceci est notamment dû au fait que le taux de remplacement mensuel net, qui permet de calculer le montant de l'allocation-chômage, est plus élevé pour les bas salaires que les hauts salaires. Pour un chômeur qui touchait le SMIC, le taux de remplacement sera de 79 %, selon l'Unedic, et ne sera plus que de 57 % pour les plus hauts revenus. En outre, le calcul complexe du montant de l'indemnisation chômage, joue en faveur des plus bas salaires et des emplois fractionnés. Selon Pôle emploi, on obtient ainsi, pour 21 % des ouvertures de droit, un taux de remplacement mensuel net supérieur à 100 %. Ces allocataires, précise l'opérateur, "ont connu une activité très morcelée : en moyenne leur nombre total de jours de travail correspond, mis bout à bout, à environ 7 mois. Ces mois travaillés ont été effectués sur une période calendaire de 16 mois en moyenne (dont 11 avec au moins un jour travaillé)". Pôle emploi de conclure que "plus l'activité a été morcelée, et plus le taux de remplacement mensuel net est élevé". Une remarque qui ne devrait pas passer inaperçue en plein débat sur les contrats courts, principaux bénéficiaires de ce dispositif.

Dans une tribune au "Monde" daté de ce jour, M. Mathieu GREGOIRE, maître de conférences en sociologie (Idhes-CNRS), tient à préciser de son côté qu'un taux de remplacement supérieur à 100 % correspond en fait à la situation dans laquelle "le cumul des indemnités journalières perçues en moyenne durant un mois est supérieur à l'ensemble des salaires journaliers perçus en moyenne durant les mois passés". Ce n'est pas dire, estime-t-il, qu'un salarié toucherait davantage "les jours où il chôme que les jours où il travaille".

L'UE améliore la protection des consommateurs hors ligne et en ligne

Le Coreper, qui regroupe les ambassadeurs des 28 Etats membres auprès de l'UE a validé, vendredi 29 mars, l'accord interinstitutionnel provisoire sur la proposition qui vise à moderniser la législation de l'UE afin de mieux protéger les consommateurs à l'ère numérique. Plus précisément, ce texte renforce la protection des consommateurs hors ligne, mais surtout en ligne, et protège mieux ces derniers contre les pratiques commerciales déloyales.

Le texte met notamment en place des sanctions pour les entreprises qui ne respectent pas les règles du jeu en Europe. Cette proposition avait été mise sur la table par la Commission européenne en avril 2018 quand elle avait présenté son "New deal pour les consommateurs".

A l'avenir, selon l'accord dégagé, les places de marché en ligne et autres services comparateurs (comme Amazon, eBay, Airbnb ou Skyscanner) devront notamment révéler leurs principaux paramètres déterminant le classement des offres résultant d'une requête de recherche.

Ils devront également préciser s'ils procèdent à des vérifications concernant l'authenticité des avis relatifs à leurs produits. Les consommateurs devront pour leur part être en mesure de savoir qui vend réellement le produit ou le service (est-ce une entreprise ? un individu ?), et recevoir des informations claires avant tout achat.

La nouvelle législation traite aussi de la qualité différenciée des produits, c'est-à-dire des produits commercialisés sous la même marque... mais qui présentent des différences en termes d'ingrédients ou de caractéristiques. Dans l'UE, cette pratique est interdite si elle n'est pas justifiée. L'accord prévoit une obligation d'informer le consommateur en cas de "différences significatives".

Surtout, le texte négocié par les co-législateurs prévoit une augmentation des sanctions maximales qui peuvent être infligées aux entreprises qui commettent des infractions "transfrontières". Pour déterminer le montant de l'amende, des critères comme la nature de l'infraction, sa gravité et sa durée entreront en ligne de compte. Toutefois, pour que des sanctions soient prises contre une entreprise, il faudra qu'une action coordonnée ait été lancée par le réseau des autorités nationales de protection des consommateurs.

Enfin, il faut noter que le droit de rétractation des consommateurs (14 jours) leur sera garanti en ligne comme hors ligne.

L'accord interinstitutionnel dégagé entre le Parlement européen et la Présidence roumaine du Conseil, était intervenu récemment, le vendredi 22 mars dernier. Le Parlement européen devra maintenant à son tour valider cet accord provisoire. Cela devrait être le cas pendant la dernière plénière de la législature, au cours de la semaine du 15 avril à Strasbourg. Une fois la directive formellement adoptée, les Etats membres auront 24 mois pour la transposer dans leur droit national.



Une publication éditée par la Société Générale de Presse
13, av. de l'Opéra, 75039 Paris Cedex 01. Tél. 01 40 15 17 89. Abonnements@SGPresse.fr. Imprimée par DupliPrint (Label Imprim'Vert), 95330 Domont



Directeur de la publication : **Marianne BERARD-QUELIN**, président-directeur général de la Société Générale de Presse

Directeur de la rédaction : **Etienne LACOUR** - Adjoint au directeur de la rédaction : **Jean-Michel PIGNOUX**

Rédaction **communication** (redacom@SGPresse.fr) : **Tanguy DEMANGE** rédacteur en chef

Rédaction **économique** (redaceco@SGPresse.fr) : **Claire AGENEAU**, rédactrice en chef

Rédaction **politique** (redacpol@SGPresse.fr) : **Jean-Michel PIGNOUX** rédacteur en chef et **Marie BEZOU**, rédactrice en chef adjointe



Reproduction, même partielle, rigoureusement interdite sauf accords spéciaux
Les communiqués publicitaires sont suivis d'un astérisque (*)

LES FEMMES, LES HOMMES ET LES AFFAIRES

L'Elysée envisage le renouvellement de M. Augustin de ROMANET à la présidence-direction générale d'Aéroports de Paris (ADP)

Le président de la République envisage, sur proposition du Premier ministre, de renouveler M. Augustin de ROMANET en qualité de président-directeur général d'Aéroports de Paris (ADP), poste qu'il occupe depuis 2012. L'Etat (actionnaire à 50,6 %) s'est prononcé en conseil d'administration pour sa reconduction d'abord comme administrateur d'ADP lors de la prochaine assemblée générale qui se tiendra le 20 mai, puis comme président-directeur général.

Cette annonce intervient alors qu'un processus de privatisation du gestionnaire des aéroports de Paris, auquel l'Assemblée nationale a donné son feu vert le 15 mars, est en cours.

Le président de l'Assemblée nationale et le président du Sénat seront saisis de ce projet de nomination, afin que la commission intéressée de chacune des assemblées se prononce dans les conditions prévues par le cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution.

Né en avril 1961, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, M. Augustin de ROMANET de BEAUNE rejoignit la direction du Budget au ministère de l'Economie, des Finances et de la Privatisation en 1986 à sa sortie de l'ENA (promotion "Denis Diderot"). Il fut notamment directeur de cabinet de M. Alain LAMBERT au ministère délégué au Budget, parallèlement directeur adjoint du cabinet de M. Francis MER au ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie (2002-2004). Directeur du cabinet de M. Jean-Louis BORLOO, ministre de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, d'avril à septembre 2004, il se vit alors confier les fonctions de directeur adjoint du cabinet de M. Jean-Pierre RAFFARIN à l'hôtel Matignon. Secrétaire général adjoint à la présidence de la République, de juin 2005 à octobre 2006, puis directeur adjoint "finance et stratégie" et membre du comité exécutif de Crédit Agricole SA, d'octobre 2006 à mars 2007, il fut ensuite directeur général de la Caisse des dépôts et consignations-CDC, de 2007 à 2012. Président-directeur général du groupe ADP, depuis novembre 2012, M. Augustin de ROMANET est aussi président de Paris Europlace depuis juillet 2018. Il est par ailleurs administrateur de la Fondation de l'islam de France, de la RATP, de Scor, d'Atout France et du Centre des professions financières. Il est également président du Labex, laboratoire d'excellence sur la régulation financière, de l'Institut de la Responsabilité, et président du conseil d'administration du Domaine national de Chambord. Il est également membre du Haut conseil de Transparency International France.

Si vous vous intéressez à la vie politique, vous serez un lecteur fidèle de

DIP Documents et Informations Parlementaires

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15

M. Brice BOHUON, maître des requêtes au Conseil d'Etat, ancien directeur général des services de la Commission de régulation de l'énergie, devrait rejoindre le groupe Transdev en qualité de directeur général adjoint auprès du directeur général France, chargé de l'ouverture à la concurrence

M. Brice BOHUON, maître des requêtes au Conseil d'Etat, ancien directeur général des services de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), devrait rejoindre le groupe Transdev en qualité de directeur général adjoint auprès du directeur général France Edouard HENAUT, chargé de l'ouverture à la concurrence.

Rappelons que M. Dominique JAMME, ingénieur principal de l'armement, jusqu'ici adjoint au directeur général, a été nommé directeur général des services de la CRE en décembre (cf. CE du 19/12/2018).

Né en avril 1978, diplômé de l'Ecole nationale supérieure des Mines de Paris et de l'Institut d'études politiques de Paris, M. Brice BOHUON fut nommé auditeur au Conseil d'Etat en 2007 à sa sortie de l'ENA (promotion "République") et affecté à la 10^{ème} sous-section du Conseil d'Etat en qualité de rapporteur. Promu maître des requêtes au Conseil d'Etat en avril 2010, il fut secrétaire général adjoint du Conseil d'Etat et parallèlement secrétaire général de la Commission pour la transparence financière de la vie politique, d'avril 2010 à mai 2013. Il fut ensuite secrétaire général de SNCF Transilien de mai 2013 à janvier 2015, puis directeur du marketing et des services de SNCF Transilien, de janvier 2015 à juin 2017. Il rejoignit la Commission de régulation de l'énergie (CRE) en juin 2017, en tant que directeur, adjoint au directeur général des services. M. Brice BOHUON fut directeur général des services de la CRE de septembre 2017 à décembre 2018. Il réintégra le Conseil d'Etat en janvier 2019.

Transdev, dont le président-directeur général Thierry MALLET vient de réorganiser le comité exécutif (cf. CE du 19/12/2018), ne fait pas mystère de sa volonté de venir concurrencer la SNCF sur le marché du transport ferroviaire de voyageurs (cf. CE du 11/04/2018). Rappelons que pour les lignes régionales, les Régions qui le souhaitent pourront attribuer dès décembre 2019 tout ou partie des services trains express régionaux (TER) au prestataire de leur choix sous forme de délégation de service public. Les Régions qui préféreront contractualiser directement avec la SNCF pourront le faire jusqu'en décembre 2023. Après cette date, le lancement d'un appel d'offres sera obligatoire. Mais toutes les Régions seront libres, à la veille de cette échéance, de signer de gré à gré avec la SNCF une nouvelle convention d'une durée pouvant aller jusqu'à dix ans, repoussant de fait la mise en concurrence à 2033 pour les lignes concernées.

M. Bruno LUCAS, jusqu'alors directeur général d'Opcalim, devient Délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle

M. Bruno LUCAS, administrateur civil, directeur général de l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé des Industries Alimentaires, de la Coopération Agricole et de l'Alimentation en détail-Opcalim, depuis juillet 2012, ancien directeur général adjoint, chargé des clients, services et partenariats, de Pôle emploi, a été nommé, par le Conseil des ministres, Délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle (à compter du 15 avril prochain).

Il remplace Mme Carine CHEVRIER, inspectrice générale des affaires sociales, qui occupait ces fonctions depuis janvier 2016, nommée, par le Conseil des ministres, ainsi que nous l'annoncions (cf. CE du 001/04/2019), conseillère d'Etat au tour extérieur.

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, M. Bruno LUCAS fut affecté au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle en 1995 à sa sortie de l'ENA (promotion "René Char"). Adjoint au chef de la mission du fonctionnement du marché à la délégation à l'emploi (1995-1997), il fut ensuite chef de la mission marché du travail à la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle au ministère de l'Emploi et de la Solidarité (1997-1998) puis chef de la mission interventions sectorielles à cette même délégation (1998-2000). Affecté à l'Inspection générale des affaires sociales (2000-2002), il fut nommé en décembre 2002 directeur régional adjoint d'Ile-de-France de l'Agence nationale pour l'emploi et fut ensuite directeur de la stratégie et du développement de l'ANPE (2005-2006). Directeur du cabinet du directeur général de l'ANPE (2006-2007), il fut ensuite avant de prendre les fonctions en janvier 2007 de directeur général adjoint, chargé de la production de service et de l'animation du réseau, de cette Agence (2007-2008). Directeur général adjoint, chargé des clients, services et partenariats, de Pôle emploi (2008-2012), M. Bruno LUCAS était, depuis juillet 2012, directeur général de l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé des Industries Alimentaires, de la Coopération Agricole et de l'Alimentation en détail-Opcalim.

M. Mohammed Adnène TROJETTE, conseiller référendaire à la Cour des comptes, secrétaire général adjoint de la Cour des comptes, ancien directeur général du Liberté Living-lab, rejoint l'Elysée

M. Mohammed Adnène TROJETTE, conseiller référendaire à la Cour des comptes, secrétaire général adjoint de la Cour des comptes depuis novembre 2017, ancien directeur général de l'espace de coworking Liberté Living-lab, rejoint l'Elysée. Il devrait notamment suivre les questions liées à l'économie numérique, reprenant une partie des attributions de M. Cédric O, nommé secrétaire d'Etat chargé du Numérique (cf. CE du 01/04/2019).

Né en septembre 1982, diplômé de l'Ecole centrale de Paris et de l'Institut d'études politiques de Paris, M. Mohammed Adnène TROJETTE fut nommé auditeur à la Cour des comptes en 2011, à sa sortie de l'ENA (promotion "Robert Badinter"), et promu conseiller référendaire en avril 2014. Membre de la 4^{ème} chambre de la Cour des comptes (ministères chargés de la justice, de l'intérieur, des affaires étrangères, des services du Premier ministre, jugement des appels des chambres régionales des comptes) (2011-2014), il fut chargé de mission auprès du Premier président de la Cour des comptes (2014-2016). Directeur général du Liberté Living-lab de novembre 2016 à novembre 2017, M. Mohammed Adnène TROJETTE, est, depuis lors, secrétaire général adjoint de la Cour des comptes. Il est par ailleurs maître de conférences à l'Institut d'études politiques depuis novembre 2011. Dans le cadre de sa politique en faveur de l'ouverture et du partage des données publiques, il fut chargé, en 2013, par le Premier ministre, alors M. Jean-Marc AYRAULT, d'un rapport permettant "d'évaluer les modèles économiques de chaque redevance existante portant sur l'utilisation des données publiques, notamment en auditant les coûts et les recettes associés".

M. Bertrand GERARD, jusqu'alors directeur des ressources humaines de Spie Batignolles, est nommé directeur des ressources humaines de Getlink

M. Bertrand GERARD, jusqu'alors directeur des ressources humaines de Spie Batignolles, est nommé directeur des ressources humaines de Getlink (ex-Eurotunnel). Il remplace M. Xavier MOULINS, qui occupait cette fonction depuis juin 2012 et a quitté le groupe. M. GERARD, qui a pris ses nouvelles fonctions hier, reporte à M. François GAUTHEY, directeur général délégué de Getlink.

Né en décembre 1966, diplômé de l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris, titulaire d'une maîtrise en droit privé, mention droit social, de l'Université de Paris 1, M. Bertrand GERARD fut attaché de direction générale des Laboratoires Pierre Fabre (1991-1993), puis adjoint du directeur des ressources humaines d'ISM (groupe Suez) (1993-1998). Directeur des ressources humaines de Siplast (groupe Icopal) (1999-décembre 2005), il devint directeur des ressources humaines du groupe Ifop (décembre 2005-2006). Il fut ensuite directeur des ressources humaines de Delta Security Solutions (groupe United Technologies) (2007-septembre 2011), puis directeur des ressources humaines et membre du comité exécutif du groupe SANEF (septembre 2011-décembre 2017). M. Bertrand GERARD était directeur des ressources humaines de Spie Batignolles depuis janvier 2018.

M. Gianluca SOMA, directeur des réseaux bancaires internationaux de la région Europe au sein des activités de banque et services financiers internationaux de la Société Générale, a été nommé responsable pays Russie

M. Gianluca SOMA, directeur des réseaux bancaires internationaux de la région Europe au sein des activités de banque et services financiers internationaux de la Société Générale, a été nommé responsable pays Russie à partir du 1^{er} juillet 2019. Il succède à M. Didier HAUGUEL qui conservera des fonctions non exécutives au sein du groupe en tant que président du conseil d'administration de Rosbank (Russie), président du conseil de surveillance de GEFA Bank (Allemagne) et administrateur d'ALD SA.

Diplômé de l'université LUISS de Rome en Business Administration et titulaire d'un MBA de l'Ecole d'Administration Entreprise de Turin, M. Gianluca SOMA commença sa carrière en 1984 dans le conseil en management chez Ernst & Young puis chez Telos. De 1994 à 1997, il fut directeur des activités internationales d'Hyperion Software Group, avant de rejoindre GE Capital en 1997. En 1999, il fut nommé directeur général de Dial Italy (filiale du groupe Barclays). Fin 2000, il rejoignit Hertz Lease Italy en tant que directeur général. A la suite du rachat d'Hertz Lease par Société Générale en 2002, il fut successivement directeur de région puis directeur général délégué du Groupe ALD Automotive. Il fut nommé directeur général d'ALD International en mars 2008. Le 1^{er} juillet 2010, il devint membre du comité de direction groupe Société Générale. En octobre 2010, M. Gianluca SOMA fut nommé directeur général de Société Générale Consumer Finance puis directeur délégué du pôle Banque et Services Financiers Internationaux en 2012. M. Gianluca SOMA est directeur des réseaux bancaires internationaux de la région Europe au sein des activités de banque et services financiers internationaux de la Société Générale depuis 2013.

L'Université d'été du Medef s'appellera désormais la Rencontre des entrepreneurs de France et se déroulera les 28 et 29 août prochains à l'hippodrome de Longchamp

L'université d'été du Medef fait peau neuve. Organisé depuis 1998, l'événement phare de la rentrée patronale va changer de nom, de lieu... et d'état d'esprit. "L'université d'été, elle a été conçue il y a vingt ans, avec une logique très réflexive, prospective. Nous avons mené une réflexion sur une refonte avec la volonté de redonner du souffle et une identité", explique le vice-président et porte-parole du Medef Fabrice LE SACHE, interrogé par "La Correspondance économique". "Nous souhaitons garder la force de l'université d'été, avec des intervenants de haut niveau, une importante présence médiatique et cette dimension d'évènement de la rentrée, mais nous allons apporter plus de contradictoire dans les échanges, des sujets plus anglés et davantage d'ouverture avec la présence d'ONG, de représentants de la société civile", ajoute-t-il, soulignant également la volonté que les chefs d'entreprises et les Medef territoriaux soient davantage présents.

Pour incarner ce changement, l'évènement est rebaptisé "Rencontre des entrepreneurs de France (REF)" et quitte le campus d'HEC à Jouy-en-Josas. La prochaine édition se déroulera en effet les 28 et 29 août prochains à l'hippodrome de Longchamp dans le 16^e arrondissement de Paris. Un lieu plus accessible, habitué à accueillir des grands événements. "Sur le campus d'HEC nous avons les désavantages de ne pas être à Paris, sans avoir les avantages d'être en région. L'hippodrome de Longchamp est situé à Paris tout en ayant le même aspect "bulle", estival et verdoyant. Le lieu est près de La Défense et des grands sièges sociaux et il a une capacité d'accueil énorme", souligne M. LE SACHE. L'abandon du terme "université d'été" doit aussi incarner cette modernisation en marche. "Nous ne serons plus à HEC et nous sommes à une époque où le savoir se transmet à l'université mais pas seulement", précise le vice-président du Medef.

S'il est encore bien trop tôt pour que la liste des intervenants soit dévoilée, le thème de cette Rencontre des entrepreneurs de France est d'ores et déjà connu : équilibre égalité inégalités. Une thématique au cœur de l'actualité depuis l'émergence du mouvement des "gilets jaunes" en novembre dernier. "La France est le pays le plus redistributif, mais il y a un sentiment d'injustice qui semble lié à l'immobilité sociale, à l'inégalité des chances", souligne M. LE SACHE.

Notons que le Medef souhaite développer une logique de "marque" pour ses événements. L'université d'été du numérique sera ainsi rebaptisée "Rencontre des entrepreneurs de France numérique". Elle se déroulera le 20 juin à Station F dans le 13^e arrondissement de Paris, en partenariat avec France digitale.

Arbitrage Tapie : 3 ans de prison, dont 18 mois avec sursis, requis contre le président-directeur général d'Orange, M. Stéphane RICHARD

Le ministère public a requis hier soir cinq ans de prison ferme à l'encontre de M. Bernard TAPIE pour "escroquerie" et "détournement de fonds publics" dans l'affaire de l'arbitrage controversé qui lui avait octroyé 403 millions d'euros en 2008 et qui a été annulé au civil pour "fraude".

Cet arbitrage, censé solder un vieux litige entre l'homme d'affaires et le Crédit Lyonnais, était "truqué" et M. Tapie, qui souffre aujourd'hui à 76 ans d'un double cancer, son "co-organisateur" et son "bénéficiaire principal", ont estimé les représentants du parquet Nicolas BAIETTO et

Christophe PERRUAUX. Au terme d'un réquisitoire de plus de quatre heures et demi, ils ont également demandé au tribunal correctionnel d'ordonner la confiscation de l'ensemble des biens saisis au patron du groupe de médias La Provence et ancien ministre.

Le parquet a en outre requis une peine de trois ans d'emprisonnement avec sursis contre M^e Maurice LANTOURNE, ancien avocat de M. Bernard TAPIE et son "éminence grise", et trois ans ferme à l'encontre du haut magistrat et principal rédacteur de la sentence arbitrale, M. Pierre ESTOUP, "à la solde" du duo.

Contre l'actuel président-directeur général d'Orange Stéphane RICHARD, qui était le directeur de cabinet de la ministre de l'Economie Christine LAGARDE et qui a fait à celle-ci une "présentation tronquée" du litige lors de l'entrée en arbitrage en 2007, le ministère public a demandé trois ans de prison, dont 18 mois ferme, assortis d'une amende de 100 000 euros et d'une interdiction de toute fonction publique pendant cinq ans. La même peine d'emprisonnement et la même interdiction a été réclamée à l'encontre de M. Jean-François ROCCHI, ancien dirigeant du Consortium de réalisation (CDR), entité chargée de gérer le passif du Crédit Lyonnais et adversaire de M. TAPIE lors de l'arbitrage. La relaxe a au contraire été requise pour Bernard SCEMAMA, autre fonctionnaire également jugé depuis le 11 mars.

Parties civiles au procès, l'Etat et le CDR ont demandé le paiement solidaire de 525 millions d'euros de dommages et intérêts. Ils réclament en outre respectivement un million et 500 000 euros au titre du préjudice moral. Les plaidoiries de la défense doivent débuter ce matin et s'échelonner sur trois et éventuellement quatre jours. Le jugement n'est pas attendu avant plusieurs semaines.

M. Laurent ESCURE, secrétaire national, candidat à la succession de M. Luc BERILLE, secrétaire général de l'Union des syndicats autonomes

M. Laurent ESCURE, secrétaire national de l'Union des syndicats autonomes (UNSA) chargé de l'action revendicative, est seul candidat à la succession de M. Luc BERILLE, secrétaire général. L'élection aura lieu jeudi, au dernier jour du Congrès de l'UNSA qui s'ouvre aujourd'hui à Rennes.

Né en novembre 1970, titulaire d'une licence de Sciences humaines et d'une maîtrise d'Histoire contemporaine (Université Paris X – Nanterre), M. Laurent ESCURE fut, de 1988 à 1994, responsable local et national de l'Union nationale des étudiants de France (UNEF), puis responsable associatif et chef de projet "Action Santé" (prévention VIH sur Toulouse, Grenoble et Caen), de 1994 à 1999. Professeur des Ecoles, de 1999 à 2017, il fut responsable régional de l'Union des syndicats autonomes (UNSA) Education et de l'UNSA en Midi-Pyrénées (2000-2007). Secrétaire national du SE-UNSA et secrétaire général du Comité national d'action laïque de 2007 à 2012, il fut secrétaire général de l'UNSA Education et secrétaire général adjoint de l'UNSA Fonction publique de 2012 à 2018. En outre, M. ESCURE est depuis 2012 membre du Conseil commun de la Fonction publique, membre du Conseil supérieur de la Fonction publique d'Etat, et membre du Conseil supérieur de l'Education. M. Laurent ESCURE est secrétaire national de l'UNSA depuis mars 2018.

M. Eric SOUSA, jusqu'ici associé au sein d'Exton Consulting, est nommé directeur de la stratégie de Covéa

M. Eric SOUSA, jusqu'ici associé au sein d'Exton Consulting, est nommé directeur de la stratégie de Covéa. Il évoluera auprès de Mme Juliette BAUDOT, directrice stratégie, client, transformation.

Ingénieur diplômé de l'Ecole Spéciale des Travaux Publics (ESTP), M. Eric SOUSA commença sa carrière comme attaché commercial au Service Economique de l'ambassade de France à Lisbonne, jusqu'en 1999. En 1999, il poursuivit sa carrière au sein d'Atos Consulting, d'abord comme consultant, puis comme senior manager. Il intervint notamment sur la fusion opérationnelle des sociétés MMA et Azur Assurances. Il fut directeur au sein d'Exton Consulting (2009-2014). Depuis 2014, M. Eric SOUSA en était associé. Il conduisit notamment plusieurs chantiers au sein de Covéa, dont l'organisation de la fusion entre APJ et DAS (les deux filiales expertes en protection juridique) pour créer Covéa Protection Juridique.

Nominations au comité exécutif de Rexel

M. Roger LITTLE, directeur général de Rexel Canada, rejoint le comité exécutif de Rexel.

Diplômé du Georgian College en technologie et ingénierie électroniques, M. Roger LITTLE occupa différents postes au sein d'Electra Supply, Trade Automation Products Group et Omron. Il rejoignit l'entreprise en 1995, puis fut directeur général de Westburne West (2008-2011) et directeur général Canada (2011-2012). Vice-président de Westburne Electrical Supply jusqu'en 2014, M. Roger LITTLE est depuis cette date directeur général de Rexel Canada.

M. Pierre BENOIT, jusqu'ici directeur général Benelux, est nommé directeur général du cluster Royaume-Uni / Irlande – Benelux de Rexel, intégrant lui aussi le comité exécutif du groupe.

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur commercial de l'Université de Namur et d'un master de l'Université de Tilbourg, M. Pierre BENOIT fut directeur général adjoint de Concord Lighting de 1983 à 1989, puis directeur-gérant de Bernard Emco jusqu'en 1999. Il rejoignit alors Rexel Benelux, dont il fut directeur commercial & marketing de 2003 à 2007. M. Pierre BENOIT était depuis lors directeur général Benelux du groupe.

Scor finalise la fusion de trois entités juridiques et attend en termes de capital de solvabilité un effet positif de 200 millions d'euros

Les sociétés Scor Global Life SE et Scor Global P&C SE ont fusionné au sein de la société Scor SE le 31 mars, comme annoncé en septembre 2016 dans le cadre du plan stratégique de la compagnie.

L'effet positif de cette fusion en termes de capital de solvabilité s'élève à environ 200 millions d'euros, a indiqué le réassureur.

Avec cette réorganisation, le groupe "optimise sa structure opérationnelle et juridique et augmente ses fonds propres éligibles, créant ainsi de la valeur pour ses actionnaires, ses clients et l'ensemble de ses parties prenantes", a ajouté Scor.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) a confirmé sa non-opposition à cette fusion le 20 mars 2019, et toutes les autorisations réglementaires requises pour les succursales et les filiales étrangères du groupe ont été obtenues, a précisé Scor.

Ainsi, à compter d'hier, tous les actifs, droits, obligations et passifs de Scor Global Life SE et de Scor Global P&C SE ont été transférés à Scor SE, a expliqué le réassureur, ajoutant que ce transfert "n'a aucun impact sur les obligations contractuelles". Scor SE "se substitue automatiquement à Scor Global Life SE et à Scor Global P&C SE, sans aucune modification des termes et conditions des contrats transférés".

La notation financière de Scor "et sa capacité à exercer ses activités de réassurance vie et de réassurance de dommages demeurent inchangées".

Mme Nathalie MESNY, jusqu'ici directrice générale de Rue du Commerce et directrice du e-commerce non-alimentaire de Carrefour, est nommée directrice générale exécutive des activités de e-commerce de Monoprix

Mme Nathalie MESNY, auparavant directrice générale du groupe Rue du Commerce et directrice du e-commerce non-alimentaire chez Carrefour, vient d'être nommée directrice générale exécutive de Monoprix Online, structure qui a vocation à regrouper toutes les activités de e-commerce de l'enseigne de distribution (mode, beauté, alimentaire). Il s'agit d'une création de poste. Mme MESNY a pris ses fonctions hier, 1^{er} avril 2019, et aura pour mission de contribuer à augmenter les ventes en ligne de 10 % (un peu plus de 6 % aujourd'hui) à horizon 2020.

Pour rappel, Mme MESNY a été remplacée à la tête de Rue du Commerce par M. Hugues PITRE, précédemment directeur général de la division produits culturels d'Amazon France (cf. CE du 21/03/2019).

Diplômée de l'Essec Business School en marketing et commerce (1987), Mme Nathalie MESNY commença sa carrière chez Unilever, en étant successivement chef de district, coordinatrice média, chef de produits, directrice de clientèle et directrice du développement des ventes (1987-1997). Elle entra en 1998 chez Carrefour où elle resta, là aussi, dix ans. D'abord en tant que directrice générale alimentaire France (1998-2005), puis en tant que directrice marketing, communication et marque France (2005-2008). En 2008, elle créa Brand & Retail, entreprise de conseil en management de marque et de réseaux de distribution. De 2011 à 2015, elle dirigea Oxybul Eveil et Jeux, filiale spécialisée dans le jouet et la puériculture d'IDGroup. Mme Nathalie MESNY était directrice de l'e-commerce non-alimentaire de Carrefour depuis 2015 et directrice générale de Rue du Commerce depuis 2016.

La Correspondance de la Publicité

Toute la profession, chaque matin sur votre bureau

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15

Euronext est en passe d'acquérir la Bourse d'Oslo face au Nasdaq

"Euronext a reçu la déclaration de non-objection de son collègue de régulateurs pour l'acquisition envisagée jusqu'à 100 % du capital d'Oslo Børs VPS", a indiqué hier le gestionnaire des places de Paris, Bruxelles, Amsterdam, Lisbonne et Dublin. Cette étape réglementaire "renforce la certitude de l'exécution" de cette acquisition par Euronext, selon l'opérateur. D'autant que celui-ci assure avoir désormais "garanti 53,1 % du capital d'Oslo Børs VPS par une combinaison de 8,1 % d'actions détenues directement et de 45 % d'actions" qu'il est assuré de voir versées à son offre, contre 50,5 % du capital garanti jusqu'alors.

Le Nasdaq convoitait aussi la Bourse d'Oslo. Mais face aux 53 % revendiqués par Euronext, le Nasdaq n'a, lui, recueilli qu'environ 35 % d'engagements, y compris ceux des deux plus gros actionnaires, la banque DNB (20 %) et le fonds de pension KLP (10 %). Euronext avait fait passer début février son offre de rachat de la Bourse d'Oslo à 695 millions d'euros (soit 158 couronnes par action) contre 625 millions d'euros proposés fin décembre, obligeant le Nasdaq à s'aligner sur son prix début mars.

Euronext se félicite d'avoir gagné le soutien de M. Tom VIDAR RYGH, conseiller principal auprès du fonds de capital-investissement Nordic Capital, mais aussi ancien président et membre du conseil d'administration de la Bourse d'Oslo. Ce dernier "a accepté de rejoindre le conseil d'administration d'Oslo Børs VPS en qualité de membre indépendant quand la transaction envisagée sera achevée", précise Euronext.

Enfin, l'opérateur paneuropéen a annoncé prolonger jusqu'au 6 mai à 18 heures la période durant laquelle les actionnaires de la Bourse d'Oslo peuvent lui céder leurs actions en circulation. C'est la troisième fois que l'opérateur étend son offre, qui devait originellement s'achever hier.

Mme Caroline PICOT, jusqu'ici directrice exécutive chez Morgan Stanley, est nommée directrice au sein de l'équipe en charge des grands investisseurs de Credit Suisse private banking & wealth management France

Mme Caroline PICOT, jusqu'ici directrice exécutive, en charge du business development auprès des investisseurs institutionnels et intermédiaires en France, Suisse et Monaco chez Morgan Stanley, est nommée directrice au sein de l'équipe en charge des grands investisseurs de Credit Suisse private banking & wealth management France. Elle rapporte à M. Sammy MOHAMMAD, managing director responsable de l'activité grands investisseurs.

Agée de 38 ans, diplômée de l'EDHEC Business School, Mme Caroline PICOT commença sa carrière en 2001 à la Banque de France à la division supervision des risques. En 2003, elle intégra Edmond de Rothschild au service marketing et service client. Elle travailla à la collecte de fonds à la Financière de l'échiquier en 2004. Mme Caroline PICOT était directrice exécutive en charge du business development auprès des investisseurs institutionnels et intermédiaires en France, Suisse et Monaco chez Morgan Stanley depuis 2004. Elle a par ailleurs fondé le réseau de femmes de Morgan Stanley à Paris, WomenBankersLab.

Mme Audrey JAFFRENNOU a été nommée head of client offering de Credit Suisse Banque privée à Paris en février 2019.

Agée de 34 ans, diplômée de l'université Paris-Dauphine et titulaire d'un master de gestion mention gestion de patrimoine, elle était jusqu'ici responsable marketing produits et développement de l'offre, et membre du comité exécutif de l'offre financière de Société Générale private banking France à Paris.

M. Stéphane ZANTAIN, jusqu'ici digital customer experience practice head, est nommé directeur des opérations et des systèmes d'information du PMU

M. Stéphane ZANTAIN est nommé directeur des opérations et des systèmes d'information du PMU à partir du 1^{er} avril. Membre du comité de direction, il sera rattaché à M. Cyril LINETTE, directeur général du PMU.

M. Stéphane ZANTAIN commença sa carrière comme consultant chez Gemini Consulting. En 2003, il rejoignit l'entreprise ArjoWiggins où il dirigea une business unit et participa à son expansion internationale, en particulier en Asie. En 2009, il rejoignit Capgemini comme directeur d'unités dédiées notamment à la relation client, au retail, au digital et au e-commerce. Il fut en charge du pilotage, de la croissance et de la transformation de ces unités. M. Stéphane ZANTAIN était digital customer experience practice head du PMU. Il avait la responsabilité pour l'Europe de la transformation digitale et de l'expérience client.

M. Jean-Claude BASSIEN, ancien président-directeur général de Crédit Agricole Chevreux, est nommé directeur général délégué de Nexity Solutions Entreprise

M. Jean-Claude BASSIEN, ancien président-directeur général de Crédit Agricole Chevreux, fondateur de la holding d'investissement KUBX, est nommé directeur général délégué de Nexity Solutions Entreprise, aux côtés de Mme Véronique BEDAGUE qui est la présidente-directrice générale. Lancé en décembre 2018, Nexity Solutions Entreprise regroupe près de 1000 collaborateurs. M. BASSIEN "aura pour mission d'organiser la transversalité et la synergie des métiers, de structurer et déployer l'offre de services intégrée pour le Client Entreprise et d'accélérer le déploiement de la plateforme de services Nexity Solutions Entreprise sur le territoire", a indiqué le groupe dans un communiqué.

Agé de 56 ans, diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et titulaire d'une maîtrise de droit public, M. Jean-Claude BASSIEN commença sa carrière en 1988 comme responsable juridique et affaires sociales du Comité Inter-Entreprises de la Bourse de Paris. Il rejoignit ensuite Crédit Agricole Chevreux où il fut successivement directeur des ressources humaines (février 1991-1996), secrétaire général (1996-1999), directeur général adjoint (1999-2003), puis directeur général délégué (2003-mai 2010), en étant parallèlement directeur général adjoint de la ligne de métier courtage action & dérivés (Equity Brokerage & Derivatives, EBD) de Crédit Agricole Corporate & Investment Bank (septembre 2008-mai 2010). Il fut président-directeur général de Crédit Agricole Chevreux de mai 2010 à septembre 2011, date à laquelle il devint global chief operating officer (COO) en charge du rapprochement entre Crédit Agricole Chevreux et CLSA. M. Jean-Claude BASSIEN créa en 2012 la société KUBK, holding d'investissement à partir de laquelle il a investi dans des startups high tech et des entreprises à vocation culturelle.

LA VIE DES AFFAIRES EN QUELQUES LIGNES

Dans les sociétés : les nominations

♦ **RTL Group / démission** : Le groupe de média européen Bertelsmann a annoncé hier la démission surprise de M. Bert HABETS, patron de sa principale filiale audiovisuelle, RTL Group, qui sera remplacé par le président-directeur général de la maison mère, l'allemand M. Thomas RABE. RTL Group, premier groupe audiovisuel européen, est la division la plus importante de Bertelsmann en termes de bénéfice et de chiffre d'affaires. RTL Group possède une soixantaine de chaînes de télévisions (RTL-Belgique, M6, W9) et une trentaine de stations de radio à travers le monde.

♦ **RCI Bank** : M. Stéphane JOHAN est nommé directeur de la comptabilité et du contrôle de la performance de RCI Bank and Services (détenue à 100 % par le groupe Renault) et devient membre du comité exécutif. Né en 1979, diplômé de l'IAE de Rennes, M. JOHAN commença sa carrière en 2001 en tant que contrôleur de gestion au sein de DIAC S.A., puis de RCI Banque S.A. En 2007, il fut nommé responsable du contrôle de gestion de RCI Financial Services au Royaume-Uni, puis chef de projet international en 2010. En 2013, il rejoignit RCI Bank and Services Italia en tant que directeur administratif et financier. En 2016, il fut nommé directeur du contrôle de la performance du groupe RCI Bank and Services.

♦ **Continental** : M. Stefan MAY, auparavant directeur général en charge des fonctions support, est nommé directeur général de Continental Automotive France et directeur de Continental en France. Il remplace M. Gilles MABIRE qui prend désormais en charge l'activité CVAM de Continental au niveau mondial. Agé de 55 ans, d'origine allemande, M. MAY est titulaire d'un master en Administration des entreprises à l'université de Francfort. Il rejoignit Continental en 1991 et occupa diverses fonctions en contrôle de gestion, comptabilité, logistique et service clients, achats, projets et qualité fournisseurs, à la fois en France, en Allemagne, en République Tchèque et au Portugal.

♦ **Indosuez Wealth Management** : M. Romain JEROME, jusqu'ici directeur de la transformation digitale et de l'innovation chez Crédit Agricole CIB, est nommé chief digital officer d'Indosuez Wealth Management, la marque mondiale de gestion de fortune du groupe Crédit Agricole. Il est rattaché à M. Jacques PROST, directeur général du groupe Indosuez Wealth Management.

Dans les sociétés : les affaires

♦ **ThyssenKrupp / Tata** : L'allemand ThyssenKrupp et l'indien Tata ont offert des concessions à la Commission européenne pour dissiper ses inquiétudes concernant leur projet d'union de leurs activités acier, a indiqué hier soir l'exécutif européen. La Commission, gardienne de la concurrence en Europe, a désormais jusqu'au 5 juin pour dire si oui ou non elle accepte cette union qui donnerait naissance à l'entité "ThyssenKrupp Tata Steel".

♦ **Saudi Aramco / résultats** : Saudi Aramco a dévoilé hier des bénéfices qui font du géant saoudien du pétrole l'entreprise la plus rentable au monde. Saudi Aramco a dégagé un bénéfice net de 111,1 milliards de dollars en 2018, affirme Moody's dans une note. Pour la première fois depuis sa nationalisation dans les années 1970, le géant public, dont le chiffre d'affaire s'est élevé à 359,9 milliards de dollars en 2018, a dû ouvrir ses comptes pour pouvoir réaliser une émission obligataire. Cette émission est destinée à financer une partie de l'acquisition de 70 % du groupe de pétrochimie SABIC pour 69,1 milliards de dollars auprès du Fonds public d'investissement saoudien (PIF), le fonds souverain du royaume. L'introduction en Bourse partielle d'Aramco, initialement prévue en 2018, a été repoussée en raison de conditions de marché défavorables,

selon les responsables de la société, qui espèrent tirer jusqu'à 100 milliards de dollars de l'introduction en Bourse de 5 % d'Aramco. Le projet tient toujours et devrait se concrétiser en 2021, affirme Fitch sur la base des informations transmises par le groupe.

♦ **Renault / Carlos Ghosn** : Renault a signalé à la justice plusieurs millions d'euros de paiements suspects réglés par la présidence du constructeur français du temps de M. Carlos GHOSN, a indiqué une source proche du dossier, précisant que ce signalement a été effectué vendredi auprès du parquet de Nanterre, lequel avait déjà ouvert une enquête sur le financement du mariage de M. GHOSN au château de Versailles en octobre 2016. Les montants suspects, pour "plusieurs millions d'euros", ont été versés à la société qui distribue les véhicules du groupe Renault à Oman. Les auditeurs chargés d'étudier les comptes ont été surpris de voir des dépenses de marketing à Oman affectées au centre de coût de la présidence du groupe à Paris, alors que ces dépenses sont normalement imputées sur le budget des régions concernées. Des flux financiers similaires avaient déjà été détectés chez Nissan. Ils sont soupçonnés d'avoir été utilisés pour des dépenses personnelles n'ayant aucun lien avec l'activité de l'entreprise.

♦ **Korian / intoxication alimentaire** : Le titre Korian a clôturé hier en recul de 4,77 % à 34,36 euros après le décès de cinq résidents d'un de ses établissements pour personnes âgées du sud de Toulouse, probablement en raison d'une intoxication alimentaire. L'Ehpad où a eu lieu le drame, qui fait partie du groupe Oméga, repris par Korian le 18 février, "produit les repas sur place avec ses propres équipes de cuisine", a assuré le numéro un européen des maisons de retraite.

♦ **Ferrero / Kellogg** : le groupe italien Ferrero rachète les activités biscuits de Kellogg pour 1,3 milliard de dollars (1,16 milliard d'euros). L'accord, qui doit être finalisé en juillet, porte sur plusieurs marques américaines de biscuits comme Kleeber, Famous Amos, Mother's, Murray ou encore Little Brownie Bakers. Ferrero rachètera aussi les activités de snack aux fruits comme Stretch Island et Fruity, ainsi que les cônes et tartes Keebler's. Au total, ces activités ont généré un chiffre d'affaires d'environ 900 millions de dollars (800 millions d'euros), selon Ferrero et Kellogg.

♦ **Rémy Cointreau / cession** : Le groupe de spiritueux a annoncé la cession de ses filiales de distribution en République tchèque et en Slovaquie au groupe familial allemand Jägermeister, pour un montant non dévoilé. Concomitamment à la cession de ces deux filiales, le groupe a signé un accord de distribution avec la société Mast-Jägermeister pour que cette dernière distribue, à titre exclusif, les spiritueux Rémy Cointreau en République tchèque et en Slovaquie.

♦ **EasyJet / Brexit** : Le groupe aérien britannique s'est dit "prudent" hier pour la belle saison face aux incertitudes macroéconomiques et du Brexit, après un premier semestre attendu dans le rouge. "Pour le second semestre (avril à septembre), nous voyons une activité plus faible au Royaume-Uni comme en Europe en raison d'incertitudes macroéconomiques et de nombreuses questions restées sans réponses autour du Brexit. L'ensemble réduit la demande des clients", a expliqué le directeur général d'EasyJet, M. Johan LUNDGREN, lors d'une conférence téléphonique. EasyJet a pourtant assuré que ses vols auraient bien lieu comme prévu entre le Royaume-Uni et l'UE, même si un Brexit abrupt devait intervenir le 12 avril.

♦ **Airbus / cession** : Airbus a conclu un accord pour la cession à l'équipementier espagnol Aciturri des 62 % qu'il détient dans le capital d'Alestis Aerospace, un fournisseur d'aérostructures espagnol. Elle "permettra à Aciturri de devenir l'actionnaire majoritaire d'Alestis Aerospace, possédant 76 % des parts du capital d'Alestis, en collaboration avec la Sepi (Société d'Etat des participations industrielles, NDLR) qui maintient sa participation, possédant 24 % de la nouvelle structure de l'actionariat", selon Airbus. Le montant de la transaction n'a pas été dévoilé.

- ♦ **Boeing** : Les autorités américaines ont demandé à Boeing de revoir les modifications apportées au système anti-décrochage MCAS, mis notamment en cause dans l'accident meurtrier d'un 737 MAX 8 de Lion Air en octobre, un revers cinglant pour le constructeur aéronautique. Boeing doit s'assurer que les changements apportés au MCAS "répondent correctement aux problématiques" en jeu, a souligné le régulateur aérien dans un communiqué. L'avionneur a présenté le 27 mars une mise à jour de ce logiciel. Il espérait obtenir rapidement l'autorisation de le déployer dans la flotte des 737 MAX clouée au sol depuis mi-mars après l'accident d'un 737 MAX 8 d'Ethiopian Airlines au sud-est d'Addis Abeba qui a fait 157 morts. "Nous allons adopter une approche méthodique pour développer et tester la mise à jour pour nous assurer que nous prenons le temps nécessaire pour la mener à bien", a indiqué un porte-parole de Boeing, après le communiqué de la FAA. De leur côté, les autorités éthiopiennes ont indiqué lundi que le rapport préliminaire pourrait être publié cette semaine.
- ♦ **Amundi** : Amundi élargit son offre d'épargne salariale avec le lancement de BFT France Futur ESR, un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) dédié aux actions d'entreprises françaises avec une forte implantation régionale. BFT France Futur ESR permet aux épargnants salariés de financer les sociétés présentes sur le territoire au travers de leur plan d'épargne entreprise (PEE) et de leur dispositif d'épargne retraite (PERCO). BFT France Futur est géré par une équipe dédiée de trois personnes, dirigée par M. Fabrice MASSON, directeur de la gestion actions chez BFT IM.
- ♦ **DSV / Panalpina** : Le groupe danois de transport et logistique DSV a annoncé hier qu'il allait racheter son concurrent suisse Panalpina pour l'équivalent de 4,1 milliards d'euros. "DSV et Panalpina ont conclu un accord sur les conditions d'un regroupement via une offre publique d'échange à tous les actionnaires de Panalpina", a annoncé DSV. Cette acquisition fera de DSV Panalpina A/S - son nouveau nom - le numéro quatre mondial de la logistique et augmentera le chiffre d'affaires annuel de DSV de près de 50 % avec un résultat pro forma d'environ 118 milliards de couronnes (15,81 milliards d'euros) et un effectif de plus de 60.000 salariés dans 90 pays, d'après la compagnie.
- ♦ **HNA / Gategroup** : Le conglomérat chinois HNA, sous forte pression de Pékin, va vendre le suisse Gategroup au fonds d'investissement RRJ Capital lors d'une opération qui devrait valoriser Gategroup à 2,8 milliards de dollars. Ex-filiale de la compagnie aérienne suisse Swissair, Gategroup est spécialisé dans les services à bord et la logistique, notamment les plateaux repas proposés dans les avions : assurant être le numéro un mondial du secteur, il a enregistré en 2018 un chiffre d'affaires de 4,9 milliards de francs suisses (4,4 milliards d'euros).
- ♦ **Novartis / CellForCure** : Le géant pharmaceutique suisse Novartis a acquis le site de bioproduction CellForCure, dédié aux thérapies cellulaires et génique, a annoncé hier le Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies (LFB), qui lui a vendu. Le montant de la transaction n'a pas été divulgué. Le site de production de ce laboratoire, situé aux Ulis en Essonne, rejoint le réseau d'usines de Novartis en matière de thérapies cellulaire et génique, incluant Morris Plains dans le New Jersey (nord-est des Etats-Unis) et un site en construction à Stein en Suisse.
- ♦ **La Redoute / Galeries Lafayette** : Une cinquantaine de points de vente "la Redoute" seront ouverts d'ici la fin de l'année dans les magasins Galeries Lafayette, une étape de plus dans le rapprochement entre les deux sociétés initié en 2017, lorsque les Galeries Lafayette ont racheté 51 % du capital de la Redoute avec une option pour monter à 100 % à terme.

Dans les organisations professionnelles

♦ **FBF / tribune** : Les membres du comité exécutif de la Fédération bancaire française (FBF) signent une tribune dans le journal "Le Monde" en date en date du 30 mars pour demander la fin du "déchaînement de violence injustifié" contre les agences bancaires depuis le début de la crise des "gilets jaunes". "Nous ne pouvons pas tolérer, comme nous l'avons dit aux côtés des syndicats il y a une semaine, que soit mise en danger la vie de nos conseillers et de nos clients", expliquent les auteurs de la tribune. "S'attaquer à une agence bancaire, c'est s'attaquer à un service de proximité, pénaliser des clients particuliers, commerçants, entrepreneurs, entreprises, de toutes conditions, de tous milieux et freiner les projets sans lesquels la population d'un territoire ne peut se projeter à long terme."

Dans les institutions publiques

♦ **Bpifrance / Allemagne** : La banque publique d'investissement Bpifrance souhaite inciter les entreprises allemandes de taille moyenne à investir davantage en France et lancer pour cela un fonds dédié, ont déclaré ses responsables à l'occasion de la foire industrielle de Hanovre qui s'est ouverte hier. "On veut favoriser les investissements du Mittelstand allemand en France", a expliqué M. Pascal LAGARDE, directeur exécutif de Bpifrance chargé de l'international. A cette fin, la banque publique française cherche un partenaire institutionnel pour créer un fonds de capital investissement pour soutenir la croissance des entreprises industrielles de taille intermédiaires (ETI) actives sur les deux marchés. Elle ne pourra pas le faire avec KfW, la banque publique allemande de soutien aux PME et à la création d'entreprises avec laquelle elle collabore déjà sur des start-ups, mais qui n'a pas de mandat sur ce créneau. Le but est de rééquilibrer les échanges alors que "toutes tailles d'entreprises confondues, on a 16 milliards d'investissements français en Allemagne, contre 12 milliards d'investissements allemands en France", rappelle M. Lagarde, citant des chiffres de la Banque de France.

♦ **Atout France** : Il a été mis fin aux fonctions de directeur général du groupement d'intérêt économique (GIE) Atout France - Agence de développement touristique de la France de M. Christian MANTEI, par arrêté du ministère de l'Economie et des Finances publié au Journal Officiel du 31 mars 2019. M. Yann DELAUNAY, secrétaire des affaires étrangères, secrétaire général d'Atout France, est nommé directeur général par intérim à compter de cette date jusqu'à la nomination du directeur général. M. MANTEI va, à l'issue du prochain conseil d'administration d'Atout France ce mois-ci, être nommé président d'Atout France (cf. CE du 07/12/2018).

♦ **AMF / Chine** : L'Autorité des marchés financiers (AMF) a signé un accord avec son homologue chinois, la China Securities Regulatory Commission (CSRC) afin de promouvoir l'innovation dans les services financiers en France et en Chine. Cet accord bilatéral permettra à l'AMF et à CSRC d'échanger des informations sur les tendances de leurs marchés respectifs en matière d'innovation, sur les nouvelles typologies d'acteurs, ainsi que sur l'avancée des technologies appliquées aux services financiers. L'AMF et la CSRC pourront ainsi partager leurs connaissances sur l'utilisation de l'intelligence artificielle, des techniques de type big data ou encore le développement du conseil automatisé et de la blockchain. L'accord permettra également un dialogue sur les enjeux réglementaires de ces innovations et les réponses apportées dans chacune des deux juridictions. L'AMF a déjà signé des accords de coopération similaires avec les autorités de Singapour, d'Abu Dhabi, de provinces du Canada, du Japon et de l'Ile Maurice.

L'AGENDA DU DIRIGEANT**A VOIR - A ENTENDRE <**

→ La plupart des émissions signalées peuvent être vues ou écoutées en différé sur les sites Internet des médias concernés.

Mardi

- 7h50 **France Inter** : M. François VILLEROY de GALHAU, Gouverneur de la Banque de France ("L'invité de Léa SALAME")
- 8h00 **Public Sénat - Les Indés Radios - TV5 Monde** : Mme Elisabeth BORNE, ministre chargée des Transports ("Territoires d'infos")
- 12h00 **BFM Business** : M. Eric BOTHOREL, député (REM) des Côtes-d'Armor, rapporteur de la loi sur la sécurité des réseaux de télécommunications mobiles ("L'Heure H" - Hedwige CHEVRILLON")
- 12h30 **BFM Business** : M. François VILLEROY de GALHAU, Gouverneur de la Banque de France ("L'Heure H" - Hedwige CHEVRILLON")
- 16h30 **LCP Assemblée nationale** : En direct : le grand débat national à l'Assemblée nationale sur le thème "La transition écologique"
- 19h20 **France Inter** : Mme Pauline SCHNAPPER, professeure de civilisation britannique à l'université Sorbonne Nouvelle, et M. David YOUNG, conservateur, ancien candidat de UKIP aux élections parlementaires de Poole en 2015, fondateur d'un cabinet de conseil en cession d'entreprises ("Le téléphone sonne" : "Brexit, les anglais pédalent dans le porridge")
- 20h00 **LCP Assemblée nationale** : M. Jean-Charles COLAS-ROY, député (REM) de l'Isère, Mme Valérie LACROUTE, députée (LR) de Seine-et-Marne, M. Loïc PRUD'HOMME, député (LFI) de Gironde, Mme Sophie AUCONIE, députée (UDI, Agir et Indépendants) d'Indre-et-Loire, MM. Dominique POTIER, député (PS) de Meurthe-et-Moselle, Jean-François CESARINI, député (REM) de Vaucluse, et Stéphane VERNAY, directeur de la rédaction Ouest France de Paris pour aborder le thème de la Transition écologique – M. Fabien ROUSSEL, député (GDR) du Nord, secrétaire national du Parti communiste, et Mme Emilie CARIOU, députée (REM) de la Meuse, vice-présidente de La commission des finances pour aborder le thème du débat sur la fiscalité et les dépenses publiques ("Emission spéciale")
- 20h50 **France 5** : Documentaire de MM. Thomas JOHNSON et Eric ALBERT "Brexit : les coulisses d'un divorce" ("Le monde en face")
- 21h30 **LCP Assemblée nationale** : En direct : le grand débat national à l'Assemblée nationale sur le thème "La fiscalité et les dépenses publiques"

COLLOQUES <

→ L'Observatoire de la défense-Orion recevra le 15 avril à 18h30 Mme Florence PARLY, ministre des Armées, pour débattre des enjeux de défense et de sécurité en Europe (à la Fondation Jean Jaurès, 12 Cité Malesherbes, dans le 9ème arrondissement). La rencontre sera animée par Mme Patricia ADAM, directrice de l'Observatoire de la défense-Orion, ancienne députée (SER) du Finistère, ancienne présidente de la Commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale (Renseignements et inscription : Tél. 01 40 23 24 00 - fondation@jean-jaures.org - www.jean-jaures.org).

CARNET

Décès

- Mme Françoise DOMMEL, à l'âge de 92 ans, veuve de Daniel DOMMEL (1921-2018), inspecteur général des finances honoraire, ancien président de l'Etablissement public Autoroutes de France, ancien président de la Société centrale pour l'équipement du territoire-SCET, ancien chef du service de l'Inspection générale des finances, ancien président de Transparence-International, ancien collaborateur de M. Albin CHALANDON au ministère de l'Équipement et du Logement.
- M. Jean-Claude DUBOURGNOUX, ingénieur agronome, ancien directeur du budget et du contrôle de gestion et ancien directeur de la division agroalimentaire du groupe Casino France, à l'âge de 85 ans.
- M. Christophe MALVEZIN, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, ancien directeur des relations extérieures du Groupe Soufflet, ancien conseiller agricole, adjoint au chef du service économique à Washington, ancien collaborateur de M. Nicolas SARKOZY à l'Élysée et de M. Dominique BUSSEREAU au ministère de l'Agriculture et de la Pêche, à l'âge de 42 ans.
- M. Lucien REBUFFEL, ancien président de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises-CGPME, ancien vice-président du Conseil économique et social, ancien membre du Comité économique et social européen, ancien président du conseil de surveillance du Crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises (CEPME), ancien vice-président de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, président de la délégation de Paris, ancien conseiller (apparenté-RPR) de Paris, ancien conseiller régional d'Ile-de-France, à l'âge de 91 ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 3 avril 2019 à 14 heures en la cathédrale Saint-Louis des Invalides, Paris 7ème. Les honneurs militaires lui seront rendus à l'issue de la cérémonie religieuse dans la cour d'honneur de l'Hôtel des Invalides.

www.LesBiographies.com

La Documentation permanente d'information biographique et monographique

La Société Générale de Presse qui édite notamment quatre quotidiens d'information, le "Bulletin Quotidien", la "Correspondance économique", la "Correspondance de la Presse" et la "Correspondance de la Publicité", met à votre disposition sa documentation biographique tenu à jour quotidiennement :

– plus de **95 000 biographies**

– des informations de **presse** illustrant les parcours professionnels

– des **organigrammes**

– les organigrammes **archivés**, notamment des Cabinets ministériels

– de multiples possibilités de **recherche**

– une accessibilité adaptée sur **mobile**

PROBLEMES D'ACTUALITE**Bénéficiaires de revenus minima garantis : les allocations logement réduisent de moitié le poids des dépenses de logement, selon la Drees**

La Direction de la recherche, des études, des évaluations et des statistiques (Drees) des ministères sociaux a publié récemment une note intitulée "Bénéficiaires de revenus minima garantis : les allocations logement réduisent de moitié le poids des dépenses de logement", dont voici de larges extraits.

"Parmi les personnes vivant en logement ordinaire et disposant de leur propre logement en France métropolitaine, des disparités très importantes de statut d'occupation du logement sont observées entre les bénéficiaires de revenus minima garantis et l'ensemble des ménages. Si 40 % des ménages sont propriétaires et 21 % accédants à la propriété, ce n'est le cas respectivement que de 9 % et 6 % des bénéficiaires de revenus minima garantis. Ces derniers sont donc en majorité locataires : 49 % dans le parc social et 36 % dans le parc privé, contre respectivement 17 % et 22 % pour l'ensemble des ménages. Les conditions de logement diffèrent aussi entre les bénéficiaires et les autres, les premiers vivant en moyenne dans de moins bonnes conditions de logement que les seconds. Par exemple, les bénéficiaires occupent plus souvent un logement surpeuplé au sens de l'Insee (19 % contre 7 % pour l'ensemble des ménages).

Un taux d'effort brut beaucoup plus élevé pour les bénéficiaires de revenus minima garantis

Le taux d'effort en logement est défini comme le rapport entre les dépenses des ménages liées à l'habitation principale et leurs revenus. Il peut être net ou brut selon que les allocations logement sont déduites ou pas des dépenses consacrées au logement. Il permet de caractériser le poids occupé par les dépenses de logement dans le revenu des ménages. La médiane et les premier et troisième quartiles du taux d'effort brut sont beaucoup plus élevés pour l'ensemble des bénéficiaires de revenus minima garantis que pour l'ensemble des ménages vivant en logement ordinaire et disposant de leur propre logement. Ainsi, pour la moitié des bénéficiaires de revenus minima garantis, les dépenses de logement représentent au moins 46 % de leurs revenus, contre au moins 23 % pour la moitié de l'ensemble des ménages. L'écart est encore plus marqué pour le troisième quartile (69 % contre 34 %). Si cet écart se vérifie quel que soit le revenu minimum garanti perçu, son ampleur varie notablement suivant la prestation. Le taux d'effort médian est ainsi plus élevé pour les bénéficiaires du RSA socle (57 %, qu'il soit majoré ou non) que pour ceux bénéficiant d'un autre revenu minimum garanti (entre 37 % et 43 % suivant la prestation). L'écart entre ces derniers et les bénéficiaires du RSA socle s'amenuise légèrement pour les locataires du parc social et notablement pour les propriétaires. En revanche, il se maintient à un niveau élevé pour les locataires du parc privé. Que l'on compare les bénéficiaires entre eux selon la prestation perçue ou à l'ensemble des ménages, les écarts de montants des dépenses de logement sont relativement faibles, signe de leur caractère difficilement compressible. Par exemple, la moitié de l'ensemble des ménages dépensent au moins 540 euros par mois pour se loger, quand la moitié des bénéficiaires de revenus minima garantis en dépensent au moins 550 euros. En revanche, les écarts de revenus étant très élevés, ce sont essentiellement eux qui contribuent aux différences entre les taux d'efforts bruts.

Les bénéficiaires de revenus minima garantis locataires du parc privé ont les taux d'effort bruts les plus élevés

Le statut d'occupation du logement a un impact considérable sur le taux d'effort brut. Parmi l'ensemble des ménages, le taux médian est beaucoup plus faible pour les propriétaires (10 %) que pour les accédants à la propriété (28 %), qui doivent faire face aux remboursements d'emprunts liés à l'achat du logement. Ceux des locataires du parc social et privé sont encore plus élevés (32 % et 34 %). La similitude entre parc social et parc privé s'observe aussi pour les premiers et troisièmes quartiles. Elle s'explique notamment par le fait que dans le parc social le moindre coût des loyers est contrebalancé par les revenus généralement plus faibles des occupants : 1700 euros de revenu mensuel médian contre 2000 euros pour les locataires du parc privé. Quel que soit le statut d'occupation, la médiane et les premier et troisième quartiles de taux d'effort brut sont toujours plus élevés pour les bénéficiaires de revenus minima garantis que pour l'ensemble des ménages. Le taux d'effort médian des bénéficiaires de revenus minima garantis diffère notablement selon le statut, suivant la même hiérarchie que pour l'ensemble des ménages : s'il est de 13 % pour les propriétaires, il atteint 38 % pour les accédants à la propriété. C'est à nouveau pour les locataires qu'il est le plus élevé : 45 % dans le parc social et 57 % dans le parc privé. Cette différence de taux selon le type de location est encore plus marquée pour le troisième quartile (64 % contre 84 %). Les bénéficiaires de revenus minima garantis locataires du parc privé doivent en effet faire face à des dépenses de logement plus élevées tout en disposant de revenus inférieurs à ceux des locataires du parc social. La moitié d'entre eux disposent de moins de 1000 euros de revenu mensuel, contre moins de 1140 euros pour la moitié des locataires du parc social. C'est parmi les locataires du parc privé que les écarts avec l'ensemble des ménages sont les plus importants. Le taux d'effort brut est ainsi supérieur à 84 % pour un quart des bénéficiaires de revenus minima garantis locataires du parc privé ; il est supérieur à 49 % pour un quart des ménages locataires du parc privé.

Trois bénéficiaires de revenus minima garantis sur quatre perçoivent des allocations logement

L'objectif des allocations logement est d'aider les personnes aux revenus modestes à faire face à leurs dépenses de logement. La majorité des bénéficiaires de revenus minima garantis en bénéficient. Parmi ceux vivant en logement ordinaire et disposant de leur propre logement, 77 % déclarent en avoir perçu en 2012, contre 17 % de l'ensemble des ménages en 2013. Ces proportions s'établissent respectivement à 87 % et 40 % pour les locataires. Parmi les ménages ayant perçu les allocations logement au moins une fois au cours de l'année, les bénéficiaires de revenus minima garantis disposent d'un montant mensuel moyen d'aide attribué plus élevé que l'ensemble des ménages (290 euros contre 220 euros). Par ailleurs, les trois quarts des bénéficiaires perçoivent au moins 230 euros d'allocations logement par mois, contre au moins 120 euros pour les trois quarts des ménages. Les bénéficiaires de revenus minima garantis perçoivent donc plus souvent des aides au logement et pour des montants plus élevés. Ces montants plus élevés sont dus au fait que le barème de la prestation décroît au fur et à mesure que le revenu des ménages augmente. Ce sont les bénéficiaires du RSA socle majoré qui perçoivent le plus souvent les allocations logement (91 %), suivis par les bénéficiaires du RSA socle non majoré (84 %) et du RSA activité seul (80 %). Cette proportion est notablement inférieure pour les trois autres revenus minima garantis (entre 64 % et 69 % suivant la prestation). Ces différences dépendent pour l'essentiel du statut d'occupation du logement. En effet, elles s'estompent pour les locataires : la part d'entre eux qui perçoivent des allocations logement varie de 83 % parmi les bénéficiaires de l'ASS à 93 % parmi ceux du RSA socle majoré. Le même mécanisme est à l'œuvre entre les bénéficiaires de revenus minima garantis des communes rurales et ceux des communes urbaines : les premiers perçoivent beaucoup moins souvent des aides au logement (61 % contre 80 %), mais ceci tient entièrement à une plus faible proportion de locataires. En effet, l'écart s'estompe pour les seuls locataires (86 % contre 87 %).

C'est aussi le cas, mais de manière moins marquée, lorsque l'on compare les configurations familiales. En effet, qu'ils vivent seuls, en famille monoparentale ou en couple avec enfant(s), neuf bénéficiaires de revenus minima garantis locataires sur dix perçoivent des allocations logement. Cependant, cette part baisse à sept sur dix pour ceux vivant en couple sans enfant, notamment en raison d'un revenu par unité de consommation plus élevé. Par exemple, la moitié des couples sans enfant vivent avec un revenu mensuel par unité de consommation de plus de 1040 euros, contre plus de 760 euros pour la moitié des personnes seules. La part des accédants à la propriété percevant des allocations logement est neuf fois plus élevée pour les bénéficiaires de revenus minima garantis que pour l'ensemble des ménages (55 % contre 6 %)9. Par ailleurs, parmi les bénéficiaires de revenus minima garantis, la proportion de locataires du parc social percevant des allocations logement est très proche de celle de locataires du parc privé (88 % contre 85 %), alors que l'écart est plus marqué pour l'ensemble de la population (50 % contre 32 %).

Les allocations logement réduisent fortement les inégalités de taux d'effort

Déduire les allocations logement des dépenses de logement permet de calculer un taux d'effort en logement net, et ainsi d'étudier l'effort financier réellement consenti par les ménages pour se loger. Si les écarts sont très marqués pour le taux d'effort brut entre les bénéficiaires de minima garantis et l'ensemble des ménages, ils sont faibles pour le taux d'effort net. Ainsi, alors que le taux d'effort brut médian des bénéficiaires de revenus minima garantis est supérieur de 23 points à celui de l'ensemble des ménages, le différentiel concernant le taux d'effort net médian n'est plus que de 4 points (25 % contre 21 %). Un écart proche est observé pour le premier quartile (16 % contre 11 %). La différence est plus marquée pour le troisième quartile : un quart des bénéficiaires de revenus minima garantis ont un taux d'effort net supérieur à 39 %, alors qu'il est supérieur à 31 % pour un quart de l'ensemble des ménages. L'écart est cependant très inférieur à celui observé pour le taux d'effort brut (35 points). Pour les locataires du parc privé et les accédants à la propriété, le taux d'effort net médian des bénéficiaires de revenus minima garantis (respectivement 32 % et 31 %) est très proche de celui de l'ensemble des ménages (respectivement 30 % et 28 %). Il en est de même pour le premier quartile. En revanche, les écarts sont plus importants pour le troisième quartile. Par exemple, parmi les locataires du parc privé, un quart des bénéficiaires de revenus minima garantis ont un taux d'effort net supérieur à 50 %, alors qu'il est supérieur à 40 % pour un quart de l'ensemble des ménages. Les locataires du parc social se distinguent avec des quartiles qui sont systématiquement légèrement inférieurs pour les bénéficiaires de revenus minima garantis. Si, quelle que soit la situation familiale, la médiane et les premier et troisième quartiles des taux d'effort bruts sont toujours plus élevés pour les bénéficiaires de revenus minima garantis que pour l'ensemble des ménages, ce n'est pas le cas pour le taux d'effort net. Ainsi, pour les familles monoparentales et pour les couples avec enfant(s), le taux d'effort net médian des bénéficiaires de revenus minima garantis est légèrement inférieur (de 1 à 2 points) à celui de l'ensemble de la population et les troisièmes quartiles sont égaux. Le taux d'effort net médian des bénéficiaires de l'AAH n'est supérieur que de 1 point à celui de l'ensemble des ménages, alors que leur taux d'effort brut médian est supérieur de 14 points à celui de l'ensemble des ménages. C'est pour les bénéficiaires du RSA socle majoré que l'effet des allocations logement est le plus visible : si leur taux d'effort brut médian est plus élevé de 34 points que celui de l'ensemble des ménages, pour le taux d'effort net l'écart n'est plus que de 2 points. Grâce aux aides au logement, le taux d'effort net médian des bénéficiaires du RSA non majoré se rapproche notablement de celui de l'ensemble de la population (27 % contre 21 %). Cependant, une plus grande part de ces bénéficiaires est concernée par des taux d'effort nets élevés : un quart d'entre eux ont un taux net supérieur à 45 %, alors qu'il est supérieur à 31 % pour un quart de l'ensemble des ménages."